

Intervention de Bernadette Bernadette Legzim-Balouki

Entreprises les plus dynamiques du Togo

Lomé, 16 avril 2016

Mesdames et Messieurs les Ministres et Chers Collègues ;

Honorables Députés à l'Assemblée Nationale ;

Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique et Représentants des Organisations Internationales accréditées au Togo ;

Monsieur le Directeur Général du Cabinet ECOFIE ;

Mesdames et Messieurs les Présidents Directeurs Généraux, Directeurs Généraux et Chefs d'entreprises ;

Chers Opérateurs économiques ;

Distingués invités, Mesdames et Messieurs, en vos rangs et grades respectifs ;

C'est avec un réel plaisir que je voudrais à mon tour, au nom de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, souhaiter la cordiale bienvenue à vous tous ici présents à de cette importante manifestation dénommée « le Gala des 100 Entreprises les plus dynamiques du Togo ».

C'est un honneur pour le Togo tout entier et le secteur privé en particulier d'accueillir ce grand évènement.

Je voudrais à cette occasion rendre un hommage mérité au Président de la République, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, pour son engagement et sa détermination à œuvrer pour un cadre beaucoup plus propice aux affaires dans notre pays.

Mesdames et Messieurs ;

L'initiative du « Gala des 100 Entreprises les plus dynamiques » est à saluer car elle vient conforter les efforts du Gouvernement en matière de promotion du secteur privé. C'est un évènement qui renforce la visibilité de nos entreprises, en l'occurrence celles qui seront primées au cours de cette première édition dans notre pays, grâce à leur savoir-faire notamment en matière d'expertise, de capacité d'innovation et d'impact sur l'économie nationale.

Que les promoteurs en soient vivement remerciés.

Mesdames et Messieurs ;

Pour rendre plus facile l'exercice des affaires dans notre pays, le Gouvernement, sous l'impulsion de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République, a entrepris ces dernières années un vaste chantier de réformes courageuses en matière d'amélioration de l'environnement des affaires parmi lesquelles : la création d'entreprises, l'accès à l'électricité, le transfert de propriété, le commerce extérieur, l'exécution des contrats, la protection des investisseurs, le paiement des impôts, le permis de construire et l'accès au crédit.

En effet, avec la simplification du processus de création d'entreprises à travers la réduction des délais, des procédures et des coûts, nombreuses sont les entreprises qui se formalisent. D'après les statistiques du Centre de formalités des entreprises, près de 10 816 entreprises nouvelles ont été créées en 2015 dans notre pays contre 4 330 en 2012 ; soit une progression de 150% en moins de 4 ans.

Ces entreprises nouvellement créées en 2015 sont réparties comme suit par secteur d'activités : 7 656 dans le secteur du commerce, 3 063 dans le secteur des services et 97 dans le secteur de l'industrie.

L'adoption des différentes mesures prises par le Gouvernement en matière de création d'entreprises a eu pour impacts :

- la réduction du capital minimum d'une Société à responsabilité limitée (SARL) de 1 000 000 à 100 000 francs CFA ;
- la possibilité de créer une Société à responsabilité limitée (SARL) par acte sous seing privé, c'est-à-dire sans recours au notaire avec un gain de plus de 500 000 francs CFA ;

Les coûts de formalisation d'entreprises sont passés de 248.000 francs CFA à 29 250 francs CFA, soit une baisse de près de 750%.

Les procédures sont passées de 11 à 3 actuellement.

En termes de délais, on note une réduction sensible de près de 90 jours. Ainsi, la durée totale de formalisation d'entreprise au Togo est désormais de 24 heures au maximum.

Mesdames et Messieurs ;

Conscient de l'importance des facteurs de production, le Gouvernement a amélioré entre autres l'accès à l'électricité par la réduction des délais de traitement des demandes de raccordement à un réseau moyenne tension et la simplification des procédures à travers, entre autres :

- la mise en place d'un Guichet unique moyenne tension ;
- la fusion des procédures relatives à la pose du matériel d'installation et du compteur de la CEET ;

- la notification 3 à 4 jours à l'avance à la population des informations relatives aux coupures d'électricité ;
- le renforcement de la transparence à travers la mise en ligne des coûts de raccordement en fonction de la demande.

Toutes ces mesures ont permis la réduction du délai de traitement de la demande de raccordement à l'électricité qui s'établit désormais à une moyenne de 3 jours.

Mesdames et Messieurs ;

Les réformes ont également porté sur l'amélioration des procédures et les coûts de transfert de propriété avec comme effets :

- la réduction du délai moyen d'enregistrement des actes de transfert de propriété à 24 heures après le paiement des droits relatifs ;
- la réduction du délai moyen de transfert de propriété à 40 jours.

Par ailleurs, la mise en place et l'opérationnalisation effective du Guichet Unique pour le commerce extérieur du Togo vient optimiser et automatiser les activités portuaires, terrestres et aéroportuaires à travers un point d'entrée unique. Les résultats sont notamment :

- la fusion des différents frais permettant un paiement unique à travers le Document de frais unique ;
- la dématérialisation des pièces relatives à plus de 50% des procédures dont le bordereau de suivi des cargaisons directement relié à SYDONIA et accessible au Commissariat des douanes ;
- la suppression de l'exigence de la liste de colisage.

Ces mesures ont entraîné la réduction du temps de passage à une moyenne de plus de 15 jours.

Ainsi, toute la communauté des acteurs du commerce extérieur du Togo opère désormais dans un nouvel environnement dynamique.

Par conséquent, la chaîne logistique aéroportuaire et terrestre est beaucoup plus efficace et ceci a instauré un environnement favorable à la compétitivité des acteurs du Port autonome de Lomé.

De même, le Gouvernement a consenti de gros investissements dans les infrastructures portuaires et aéroportuaires notamment le troisième quai et la nouvelle aérogare de l'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma de Lomé. Ces infrastructures sont destinées à accroître le trafic de personnes mais aussi le volume des échanges commerciaux dans notre économie.

Pour ce qui est du troisième quai, il est destiné à 90% au trafic de transbordement et permettra au Port de Lomé de dispatcher les conteneurs vers d'autres ports de la sous-région. Ces infrastructures confortent également la position du Togo en tant que véritable hub logistique et pays de transit en direction surtout des pays sans littoral comme le Burkina-Faso, le Niger et le Mali.

En outre, le Gouvernement a procédé à l'allègement des procédures et mesures fiscales à travers la possibilité :

- de recourir au paiement par virement bancaire via le compte de la BCEAO ;
- de payer les impôts dans les guichets des banques installés au sein du Commissariat des impôts ;
- de télécharger en ligne les formulaires et bordereaux de déclaration des impôts pour effectuer les formalités dans les meilleurs délais ;
- de dénoncer les actes de corruption à travers un numéro vert mis en place à cet effet : le 82 80.

Les effets dans ce domaine sont entre autres la baisse des taux de l'impôt sur les sociétés, passant de 40% à 37% puis à 29% aujourd'hui, la réduction des délais de déclaration ainsi que la rapidité dans le processus de paiement.

Mesdames et Messieurs ;

Dans le domaine de l'accès au crédit, on note la facilitation des conditions d'accès des opérateurs économiques au crédit avec l'adoption de la loi portant réglementation des bureaux d'information de crédit. Ce qui constitue une avancée majeure vu les difficultés relatives à l'accès au crédit notamment pour les PME/PMI. Cette réforme permet aux banques, aux institutions de microfinances et aux systèmes financiers décentralisés de réduire le risque de crédit ainsi que le coût du crédit.

En matière d'exécution des contrats :

- 3 chambres commerciales ont été créées avec des magistrats et greffiers spécialisés, formés et chargés du règlement des litiges commerciaux ;
- la fréquence des audiences a été augmentée, soit 4 audiences par semaine dans la pratique ;
- la dématérialisation des procédures et des dossiers couplée à un système de sténotypie de reportage des procès en temps réel est une réalité et la publication des rôles des audiences est désormais consultable en ligne.

Grace à ces réformes, il y a :

- une limitation à 48 heures en moyenne de la programmation de la première audience ;
- la réduction à 2 semaines du délai nécessaire imparti à chaque partie pour apprêter ses conclusions et pièces ;
- la réduction du nombre de renvois de 9 à 3.

Dans la même dynamique, l'opérationnalisation de la Cour d'Arbitrage du Togo a permis :

- la limitation à 6 mois du délai total entre le dépôt d'une demande et la reddition de la sentence arbitrale ;
- la limitation du délai d'exécution de la sentence à 30 jours ;
- le respect de la confidentialité.

S'agissant de la protection des investisseurs, la possibilité est offerte aux parties par le code de procédure civile d'échanger les pièces. Les parties au procès peuvent, dès lors :

- demander la production de catégories de documents auprès de la partie adverse sans besoin d'identification d'un document précis ;
- interroger directement, soit oralement ou par écrit, la partie adverse ou les témoins pendant l'audience.

Notre pays a amélioré également les formalités de délivrance du permis de construire en procédant entre autres à la suppression de l'exigence du certificat d'enregistrement de l'Ordre national des architectes du Togo, à la mise en place d'un point unique de dépôt et de retrait des demandes de permis ou encore à la suppression de l'exigence de la copie certifiée du titre foncier.

Mesdames et Messieurs ;

Le Gouvernement, en partenariat avec le secteur privé, œuvre pour la promotion de la bonne gouvernance d'entreprises, qui est un facteur clé de compétitivité et sans lequel il n'y aurait point de Gala des entreprises dynamiques.

Grâce, en partie, aux programmes thématiques de renforcement de capacités initiés par le Gouvernement, les entreprises appréhendent mieux les opportunités d'accès aux marchés et augmentent continuellement leurs parts de marché avec la globalisation et la libéralisation des échanges. Des missions de prospection sont organisées au profit des entreprises formelles et plusieurs partenariats ainsi que des relations d'affaires sont régulièrement établis.

Il me plaît de souligner également l'expérience avérée de notre pays en matière d'organisation des foires nationales et régionales au profit de la Communauté ouest-africaine. Depuis 6 ans, nous organisons chaque année la Foire Internationale de Lomé au cours des mois de novembre et décembre. Cet évènement rassemble environ 1 200

exposants nationaux et internationaux, avec une forte participation des pays de la sous-région et accueille en moyenne 300 000 visiteurs chaque année.

Toutes ces réformes ont permis au Togo en 2015 d'être 3^{ème} meilleur réformateur en Afrique de l'Ouest et classé parmi les 10 pays les plus réformateurs dans le monde.

Mesdames et Messieurs ;

L'amélioration continue du climat des affaires dans notre pays a pour objectif principal d'attirer les investisseurs et de faire du Togo une destination privilégiée pour les affaires.

C'est pourquoi nous nous réjouissons aujourd'hui de la valse des Hommes d'affaires étrangers dans notre pays notamment les récentes visites des Allemands et des Marocains dans la semaine du 04 au 08 avril 2016 respectivement dans le cadre du Printemps de la Coopération Germano - Togolaise et du Forum d'Affaires Maroc - Togolais.

La récente rencontre en Egypte de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Faure Essozimna GNASSINGBE, avec un grand nombre d'opérateurs économiques égyptiens le 11 avril 2016 en est une autre illustration.

Mesdames et Messieurs ;

Avec tous ces efforts du Gouvernement, entreprendre au Togo devient plus facile, plus rapide et moins cher.

Cependant, les réformes se poursuivent dans tous les domaines de l'activité économique de notre pays. Les acquis des performances réalisées devront être maintenus et pérennisés. Nous devons ensemble, Gouvernement et secteur privé, travailler main dans la main pour un Togo émergent et prospère.

L'évènement qui nous réunit ce jour consacre les 100 premières entreprises dynamiques de notre pays à qui je présente toutes mes félicitations. Je vous exhorte à maintenir le cap de l'excellence et de la qualité.

Par ailleurs, j'invite l'ensemble des autres entreprises à redoubler d'efforts pour figurer dans le classement des prochaines éditions car il s'agit aussi d'une compétition à l'avantage de tous les acteurs.

Pour terminer, je voudrais remercier les organisateurs, les sponsors et tous ceux qui ont œuvré pour la réussite de cette première édition.

J'encourage le Cabinet ECOFIE à poursuivre ses actions pour la pérennité de l'évènement au profit de la promotion et de la compétitivité du secteur privé de la sous-région.

Sur cette note d'espoir que je déclare, au nom de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, ouvert, le Gala des 100 Entreprises les plus dynamiques du Togo.